



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 6 février 2020 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 6 FÉVRIER 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 janvier 2020.
3. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Soirée Bières et Blues
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Camion échelle : Achat de pneus
 - c) Achat d'un habit de combat
 - d) Approbation du rapport de l'an 7 (Schéma couverture de risque)
5. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
 - b) Adoption du 2ième projet de règlement Z2019-2
6. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) FQM entente Énergir
 - c) Achat et installation d'un monte-charge sur le véhicule #12
 - d) Programme ClimatSol Plus : Décontamination terrain 311, rue de l'église
 - e) Usine de filtration d'eau potable : Achat de membranes
7. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer du mois de décembre 2019 payable en février 2020
 - b) Comptes à payer pour le mois de février 2020
 - c) Comptes payés durant le mois de janvier 2020
8. Comptes à payer (Factures)
 - a) Service animalier (5 748.75\$)
 - b) Centre sportif régional Louis Cyr inc. (11 130.89\$)
 - c) Réseau biblio de la Montérégie (28 575.70\$)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

9. Demande de don ou commandite
 - a) Apprendre en coeur
 - b) École Louis-Cyr: Bourses
 - c) Fadoq : Sorties
 - d) École Louis Cyr : Album finissants
10. Caravane des Cultures
11. Fournitures de services d'impression pour les années 2020 à 2025
12. Domaine du lac, demande annexion
13. Appui à la commission scolaire des grandes-seigneuries - Agrandissement d'écoles ou constructions neuves
14. Bâtiments municipaux : Évaluation contenus et équipements de procédé
15. Avis de motion : Règlement 432 tarification services rendus
16. Entretien terrains municipaux 2020
17. Aménagement paysager 2020
18. Bibliothèque : Remplacement d'ordinateurs
19. Achat de panier à rebuts
20. Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses
21. Varia
22. Public: Période de questions
23. Levée de l'assemblée

2020-02-034 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2020-02-034 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2020-02-035 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2020.

Résolution #2020-02-035 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2020.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2020.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

2020-02-036 Service des loisirs : Soirée Bières et Blues

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault fait la lecture du rapport du Directeur du service des loisirs.

Résolution #2020-02-036 : Service des loisirs : Soirée Bières et Blues

CONSIDÉRANT QU'une soirée Bières et lues aura lieu au centre communautaire le 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le montant requis pour le spectacle de Monsieur Brian Tyler est de 2 800\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE L.B Production a soumis une offre de service pour l'installation technique au montant de 2 400\$ plus les taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder aux dépenses ci-dessus décrites pour un montant de 5 200.00\$ plus les taxes applicables pour la soirée bières et blues qui aura lieu le 20 mars prochain;

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à la signature du contrat à intervenir entre l'artiste Brian Tyler et la municipalité.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

2020-02-037 Service de Sécurité incendies : Camion échelle : Achat de pneus

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du service de Sécurité incendies pour le mois de février 2020.

Résolution #2020-02-037 : Service de Sécurité incendies : Camion échelle : Achat de pneus

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de remplacer 8 pneus de type traction pour le véhicule camion échelle numéro 1534;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Centre du Camion Gamache inc.* a transmis une soumission pour l'achat de 8 pneus au coût de 2 596,48\$ plus les taxes applicables en date du 29 janvier 2020;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder à l'achat de 8 pneus auprès de l'entreprise *Centre du Camion Gamache inc.* pour un montant de 2 596.48\$ plus les taxes applicables pour l'achat ci-dessus décrit.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2020-02-038
Service de
Sécurité
incendies :
Achat d'un habit
de combat

Résolution #2020-02-038 : Service de Sécurité incendies : Achat d'un habit de combat

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'avoir des habits de combat pour le service de Sécurité incendies.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder à l'achat d'un habit de combat auprès de la compagnie *Aérofeu* pour un montant de 2 359\$ plus les taxes applicables;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien.

ADOPTÉE

2020-02-039
Service de
Sécurité
incendies :
Approbation du
rapport de l'an 7
(Schéma
couverture de
risque)

Résolution #2020-02-039 : Service de Sécurité incendies : Approbation du rapport de l'an 7 (Schéma couverture de risque)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'adopter le Plan de Mise en Oeuvre de la 7^{ième} année du schéma de couverture de risques incendies tel que présenté au rapport de la MRC.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Urbanisme

Rapport de la
responsable de
l'urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de février 2020.

2020-02-040
Adoption du
2^{ième} projet de
règlement
Z2019-2

Résolution #2020-02-040 : Adoption du 2^{ième} projet de règlement Z2019-2

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT QUE cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la demande officielle par Madame Brigitte Gendron datée du 13 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 janvier 2020;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 janvier 2020.

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 février 2020.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que le 2ième projet de règlement de zonage Z2019-2 soit adopté.

ADOPTÉE

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido, Directeur adjoint des travaux publics fait la lecture du rapport du Directeur des travaux publics pour le mois de février 2020.

2020-02-041 Travaux publics : FQM entente énergir

Résolution #2020-02-041 : Travaux publics : FQM entente Énergir

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ce réseau de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 19 décembre 2019, Énergir et la FQM ont conclu une entente de principe à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5% des coûts des travaux effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage des coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre la FQM et Énergir soient adoptées telles que soumises;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la FQM et à Énergir.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-02-042 Travaux publics : Achat et installation d'un monte-charge sur le véhicule #12

Résolution #2020-02-042 : Travaux publics : Achat et installation d'un monte-charge sur le véhicule #12

CONSIDÉRANT QUE les employés de la voirie doivent fréquemment charger des outils et éléments lourds dans l'une des camionnettes de service, augmentant les risques d'accidents de travail

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaité d'ajouter un monte-charge sur le véhicule #12.

CONSIDÉRANT QUE cet achat est prévu au budget 2020;

CONSIDÉRANT QUE s'il y a lieu, le monte-charge pourra être installé sur un autre véhicule dans le futur, lors du remplacement de l'unité #12;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Équipement Twin inc. a transmis une soumission pour l'achat et l'installation d'un monte charge de marque TOMMY GATE modèle G2 601540EA48 d'une capacité de 680 kilos (1 500 livres);

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la soumission de Équipement Twin inc. pour l'achat et l'installation d'un monte charge tel que ci-dessus décrit au montant de 6 219.75\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2020-02-043 Programme ClimatSol Plus : Décontaminatio n terrain 311, rue de l'église

Résolution #2020-02-043 : Programme ClimatSol Plus : Décontamination terrain 311, rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Climat-Sol plus, volet 2 la municipalité a reçu du MDDELCC la confirmation officielle que sa demande de révision de l'aide financière pour la réhabilitation d'une partie du terrain situé au 311, rue de l'Église, est acceptée;

CONSIDÉRANT QUE le montant initial alloué de 253 773.79 \$ est bonifié pour atteindre un montant total de 281 085.95 \$ et ce, sous réserve d'une vérification des coûts réels du projet et du respect du cadre normatif. Un montant additionnel correspondant à 1% de l'aide versée nous est également alloué afin de couvrir une portion des frais d'administration de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme TechnoRem a été mandaté pour compléter le formulaire de demande d'admissibilité ClimatSol Plus - Volet 2, version 2, afin de faire une mise à jour des coûts en 2019;

CONSIDÉRANT QUE le site du 311, rue de l'Église possède toujours un potentiel de développement économique important qu'il est au cœur de la municipalité et adjacent à des infrastructures importantes;

CONSIDÉRANT QUE Technorem a transmis une offre de service référence OS20-22 au montant de 7 500 \$ plus les taxes applicables, pour la préparation des plans et devis et support à la Municipalité de Napierville lors de l'appel d'offre pour les travaux proposés dans le cadre de la réhabilitation environnementale sur le site du 311, rue de l'Église.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter l'offre de service de Technorem au montant de 7 500\$ plus les taxes applicables pour les services ci-dessus décrits.

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale Madame Julie Archambault à signer le contrat entre le ministre de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques et la Municipalité de Napierville concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol-Plus-volet 2.

ADOPTÉE

2020-02-044
Usine de
filtration d'eau
potable : Achat
de membranes

Résolution #2020-02-044 : Usine de filtration d'eau potable : Achat de membranes

CONSIDÉRANT QUE les membranes du système de nanofiltration de l'usine de production d'eau potable ont atteint la capacité d'être nettoyées à même les installations en place et qu'il y a lieu de les remplacer;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un jeu de 54 membranes usagées dans son inventaire, prêtes à être réutiliser suivant un lavage à l'atelier du fournisseur des équipements ;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième ensemble de 54 membranes est nécessaire pour remplacer les membranes de la deuxième unité membranaire;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission sur invitation à été transmise à cinq fournisseurs soit, Les Équipements Lapierre inc., H2O Innovation inc, Nort'Eau inc., Écochem International et la cie Durpro Ltée.

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues soit celle de Les Équipements Lapierre Inc. au montant 60 652.30 \$ et celle de la firme H2O Innovation au montant de 52 881.56 \$ toutes deux taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions reçues sont conformes aux documents d'appels d'offres;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit celle de H2O Innovation inc., au montant de 52 881.56 \$ taxes incluses.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de cet achat soit pris à même la réserve pour l'eau potable.

ADOPTÉE

Comptes à payer
(Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2020-02-045
Comptes à payer
du mois de
décembre 2019
payable en
février 2020

Résolution #2020-02-045 : Comptes à payer du mois de décembre 2019 payable en février 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2019 payable en février 2020 soit:



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Municipalité au montant de 44 234.15\$
Bibliothèque au montant de 241.56\$
Loisirs au montant de 6 335.61\$
Incendie au montant de 9 135.78\$

Salaires des pompiers pour le mois de janvier 2020 au montant de
20 224.70\$ et correction salaires décembre 2019 au montant de 69.85\$.

ADOPTÉE

2020-02-046
Comptes à payer
pour le mois de
février 2020

Résolution #2020-02-046 : Comptes à payer pour le mois de février 2020

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de février 2020 soit:

Municipalité au montant de 106 955.59\$
Bibliothèque au montant de 961.66\$
Loisirs au montant de 10 635.75\$
Incendie au montant de 7 040.41\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h59, car sa conjointe est une employée administrative.

2020-02-047
Comptes payés
durant le mois
de janvier 2020

Résolution #2020-02-047 : Comptes payés durant le mois de janvier 2020

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de janvier 2020 soit:

Municipalité au montant de 213 739.30\$
Bibliothèque au montant de 2 429.35\$
Loisirs au montant de 7 683.49\$
Incendie au montant de 2 128.66\$

ADOPTÉE

Comptes à payer
(Factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h00.

2020-02-048
Comptes à payer
: Service
animalier

Résolution #2020-02-048 : Comptes à payer : Service animalier

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Isabelle Robert* au montant de 5 748.75\$ représentant les services animaliers pour l'année 2020 suivant la facture en date du 29 janvier 2020.

ADOPTÉE

2020-02-049
Comptes à payer
: Centre sportif
régional Louis
Cyr inc.

Résolution #2020-02-049 : Comptes à payer : Centre sportif régional Louis Cyr inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer la facture de *Centre sportif régional Louis Cyr inc.* au montant de 11 130.89\$ représentant la location de la patinoire de l'aréna pour le patin et le hockey libre pour la période du 2 septembre au 31 décembre 2019 suivant la facture numéro 72.

ADOPTÉE

2020-02-050
Comptes à payer
: Réseau biblio
de la Montérégie

Résolution #2020-02-050 : Comptes à payer : Réseau biblio de la Montérégie

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures de *Réseau biblio de la Montérégie* au montant total de 28 575.70\$ représentant l'entretien et la mise à jour des logiciels suivant la facture numéro 2020-9912 et la tarification pour les frais d'exploitation suivant la facture numéro 2020-9904.

Il est également résolu que le tiers de la facture # 2020-9912 au montant de 5 748.75\$ relative à l'entretien et la mise à jour des logiciels soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Demande de don
ou commandite

Demande de don ou commandite

2020-02-051
Demande de don
ou de
commandite :
Apprendre en
coeur

Résolution #2020-02-051 : Demande de don ou de commandite : Apprendre en coeur

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «Apprendre en coeur» est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme désire poursuivre le projet du camp Stimulation, offrant aux enfants de 3 à 5 ans des activités ludiques en stimulation du langage durant huit semaines.

CONSIDÉRANT QU'en 2019, 31 enfants ont participé à ce camp;

CONSIDÉRANT QUE la subvention qui été reçue par Apprendre en coeur pour payer une partie du salaire de l'étudiant responsable d'Avenir enfant s'est terminé au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande d'aide financière en date du 24 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal comprend l'importance et les retombées positives du camp d'été Stimulation et qu'il souhaite contribuer de façon significative pour conserver ce programme;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 4 290\$ à l'organisme Apprendre en coeur afin de les aider à reconduire le camp d'été Stimulation pour 2020.

ADOPTÉE

2020-02-052
Demande de don
ou commandite:
École Louis-
Cyr: Bourses

Résolution #2020-02-052 : Demande de don ou commandite: École Louis-Cyr: Bourses

CONSIDÉRANT QUE la collation des grades des étudiants du secondaire V de l'École Louis-Cyr aura lieu le 18 juin prochain;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le comité de la cérémonie des finissants de l'école Louis-Cyr demande une aide financière suivant lettre du 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire contribuer financièrement à l'octroi de bourses pour encourager les jeunes à poursuivre leurs études;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de cinq cents dollars 500\$ à titre de bourses attribuées pour différentes matières pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2020-02-053
Demande de don
ou commandite :
Fadoq : Sorties

Résolution #2020-02-053 : Demande de don ou commandite : Fadoq : Sorties

CONSIDÉRANT QUE le Club Fadoq Napierville organise plusieurs activités pour les personnes âgées au courant de l'année;

CONSIDÉRANT QU'une demande de don a été transmise à la municipalité en date du 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'une première demande consiste à défrayer le coût d'un transport en autobus pour une sortie à la cabane à sucre de Saint-Valentin le 12 mars 2020 au coût de 178.21\$ taxes incluses suivant soumission numéro 7000517 transmise par Autobus Richelieu inc.;

CONSIDÉRANT QU'une seconde demande consiste à défrayer le coût d'un transport en autobus pour une sortie au théâtre des Hirondelles le 2 juillet 2020 au coût de 977.29\$ taxes incluses suivant soumission numéro 7000518 transmise par Autobus Richelieu inc.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'adoption d'une politique MADA en juin 2017 et est, par la fait même, conscient de l'importance et favorise la tenue d'activités pour les personnes âgées,

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de dons sont acheminées annuellement au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire s'impliquer financièrement dans des activités rejoignant un grand nombre de participants;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter de défrayer la somme de 178.21\$ à autobus Richelieu inc. afin de permettre à un plus grand nombre de personnes âgées de profiter de la sortie à la cabane à sucre de Saint-Valentin le 12 mars 2020;

Il est également résolu que l'aide financière demandée pour le transport lors de la sortie au théâtre des hirondelles soit refusée, le montant étant plus important pour un nombre restreint de participants.

ADOPTÉE

2020-02-054
Demande de don
ou de
commandite :
École Louis Cyr
: Album
finissants

Résolution #2020-02-054 : Demande de don ou de commandite : École Louis Cyr : Album finissants

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Louis-Cyr produit un programme souvenir relatant les faits marquants de l'année 2019-2020;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été transmise en date du 28 janvier 2020;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 200\$ pour une demi-page de publicité dans le programme souvenir de l'École Louis-Cyr pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉE

2020-02-055 Caravane des Cultures

Résolution #2020-02-055 : Caravane des Cultures

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures est une initiative du CLD des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures sera en fonction du 22 mai 2020 jusqu'au 09 octobre 2020, plus spécifiquement les vendredis de 16h30 à 19h30 dans le stationnement du centre communautaire de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie le projet depuis le début des activités du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du terrain où se réalisera ladite initiative.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que la Municipalité autorise la Caravane des Cultures de stationner son camion et vendre sur le territoire de la municipalité de Napierville pour la période du 22 mai 2020 jusqu'au 09 octobre 2020 inclusivement, plus spécifiquement les vendredis de 16h30 à 19h00 dans le stationnement du centre communautaire de la Municipalité de Napierville;

Que la municipalité achemine une copie de la présente résolution au poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Jardins-de-Napierville afin de les informer de l'autorisation de ventes à la Caravane des Cultures ;

Que la Municipalité promeuve l'horaire et les activités de la Caravane des Cultures dans les différents médias municipaux dès aujourd'hui et ce, jusqu'au mois d'octobre 2020 ;

Il est également résolu qu'une somme de 500\$ en Dollar-Caravane soit achetée par la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2020-02-056 Fournitures de services d'impression pour les années 2020 à 2025

Résolution #2020-02-056 : Fournitures de services d'impression pour les années 2020 à 2025

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation pour la location d'un photocopieur et services d'impression a été transmis le 11 décembre 2019 auprès de deux fournisseurs de service;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des deux soumissions reçues soit :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

<u>Fournisseur</u>	<u>Frais de location mensuel</u>	<u>Frais d'entretien par copies mensuelles</u> 10 000 noir/12 000 couleurs	<u>Total taxes incluses</u>
Copicom	101\$	550\$	748.49\$
Solution Burotic 360	126\$	605\$	840.47\$

CONSIDÉRANT QUE la firme Contact Cité a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Copicom suivant lettre du 17 janvier 2020.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Copicom aux termes et conditions décrits dans les documents d'appel d'offres déposés.

ADOPTÉE

2020-02-057 Domaine du lac demande annexion

Résolution #2020-02-057 : Domaine du lac demande annexion

CONSIDÉRANT QUE le Domaine du Lac M.G inc. a présenté une demande d'annexion à la municipalité telle qu'il appert dans une lettre de novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'annexion est associée à des difficultés du propriétaire à pourvoir à la bonne gestion de son réseau d'aqueduc avec puits privé;

CONSIDÉRANT QUE dans son argumentaire, le demandeur, fait état des orientations du Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre des changements climatiques sur les réseaux privés;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine du Lac M.G inc. est entièrement localisé sur le territoire de la Municipalité de St-Cyprien de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'un accusé de réception de la part de la Municipalité de Napierville a été transmise au demandeur le 28 novembre 2019 et qu'une lettre réponse a été transmise le 11 décembre 2019 par la Directrice générale de la Municipalité de Napierville suggérant au demandeur de s'adresser à sa municipalité pour expliquer les problématiques encourues;

CONSIDÉRANT QUE Napierville a une capacité en eau limitée et qu'une prochaine phase de recherche en eau est prévue au cours de la présente décennie pour stabiliser la capacité actuelle d'approvisionnement et qu'il faudra l'augmenter pour répondre aux besoins futurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire concentrer ses efforts à fournir en eau potable les futurs projets en zones blanches sur son territoire et aussi continuer à promouvoir la densification de ses secteurs déjà bâtis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville privilégie que le Domaine du Lac M.G inc. adresse ses demandes auprès de sa Municipalité,

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Napierville refuse de fournir en eau l'entièreté des habitations actuelles et futures appartenant à Domaine du Lac M.G. inc.

Il est également résolu de refuser la demande d'annexion du Domaine du Lac M.G. inc. à des fins d'alimentation en eau potable de son parc immobilier;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2020-02-058
Appui à la
commission
scolaire des
grandes-
seigneuries -
Agrandissement
d'écoles ou
constructions
neuves

Résolution #2020-02-058 : Appui à la commission scolaire des grandes-seigneuries - Agrandissement d'écoles ou constructions neuves

CONSIDÉRANT QUE la résolution C.C-4857-11-19 adoptée par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) lors de la séance du 12 novembre 2019 relativement à une demande au ministère de l'Éducation de clarifier les règles concernant l'acquisition de terrains pour les projets d'agrandissement d'écoles ou de constructions neuves;

CONSIDÉRANT QU'en tant que ville desservie par la CSDGS, la Municipalité de Napierville est directement concernée par cette problématique.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville appuie les démarches suivantes engagées par la CSDGS auprès du ministère de l'Éducation;

De demander au Ministère de l'Éducation de clarifier les règles concernant l'acquisition de terrains pour les projets d'agrandissement d'écoles ou de constructions neuves;

D'interpeller les ministères concernés afin de faciliter et d'accélérer les transactions immobilières entre la CSDGS et les municipalités dans le but de répondre plus efficacement aux besoins de la population du territoire;

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à la présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, Madame Marie-Louise Kerneis, au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur, Monsieur Jean-François Roberge, au député provincial de La Prairie, Monsieur Christian Dubé.

ADOPTÉE

2020-02-059
Bâtiments
municipaux :
Évaluation des
contenus et
équipements de
procédé

Résolution #2020-02-059 : Bâtiments municipaux : Évaluation des contenus et équipements de procédé

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des contenus et équipements de procédé des bâtiments municipaux pour fins d'assurance n'a pas été effectuée depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'il est important que la couverture d'assurance reflète la valeur actuelle desdits contenus et équipements de procédé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service reçu de la firme SPE valeur assurable;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la firme SPE valeur assurable au montant de 14 850\$ plus les taxes applicables pour l'évaluation des contenus et équipements de procédé mentionnés dans l'offre de service.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-02-060 Avis de motion : Règlement 432, tarification services rendus

Résolution #2020-02-060 : Avis de motion : Règlement 432, tarification services rendus

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 432, établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville.

De plus, monsieur le conseiller David Dumont présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

2020-02-061 Entretien terrains municipaux 2020

Résolution #2020-02-061 : Entretien terrains municipaux 2020

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Tonte de gazon Éric R. inc. a présenté en 2018 la plus basse soumission conforme relativement à l'entretien des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le contrat fut octroyé en date du 1er mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE dans le cahier des charges, il est stipulé que la Municipalité peut reconduire le contrat pour l'année 2020 à condition que l'entrepreneur s'engage à exécuter le travail au même montant que celui de la soumission de 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu qu'en cas d'ajout de surfaces gazonnées, l'entrepreneur est tenu d'y faire les travaux de fauchage et désherbage requis;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à ces ajouts sont rémunérés aux conditions décrites au cahier des charges soit, un montant équivalent au même prix du pied carré déjà payé au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Tonte de gazon Éric R. inc. a informé la Municipalité de son désir de poursuivre son contrat pour l'année 2020 aux mêmes taux et conditions que les deux dernières années suivant lettre en date du 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville se déclare satisfaite des obligations de l'entrepreneur dans le cadre du contrat 2018-2019;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de Tonte de gazon Éric R. inc. au montant de 21 550\$ plus les taxes applicables tel que confirmé dans sa lettre du 31 janvier 2020 dernier pour la saison 2020.

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

2020-02-062 Aménagement paysager 2020

Résolution #2020-02-062 : Aménagement paysager 2020

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé à la compagnie « Aménagement Bernier » pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles ainsi que l'entretien des plates-bandes et aménagements paysagers depuis l'année 2004.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aménagement Bernier a fait une offre de services avec une augmentation de prix de 3% par rapport à l'année 2019 pour les bâtiments municipaux, le centre communautaire et les 3 pancartes de Bienvenue et au revoir suivant lettres du 22 janvier 2020 au montant respectif de 7 868.11\$, 7 050.98\$, et 961.61\$ taxes incluses;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aménagement Bernier a fait une offre de services pour l'entretien des parcs municipaux de Napierville au coût de 8 738.10\$ taxes incluses pour la saison 2020,

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les offres de services de la compagnie *Aménagement Bernier* aux coûts total de 24 618.80\$ taxes incluses et ce pour la saison 2020 suivant l'offre de service en date du 22 janvier 2020.

ADOPTÉE

2020-02-063 Bibliothèque : Remplacement d'ordinateurs

Résolution #2020-02-063 : Bibliothèque : Remplacement d'ordinateurs

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio de la Montérégie a migré vers Windows 10;

CONSIDÉRANT QU'afin de pouvoir bénéficier des mises à jour transmises par le Réseau Biblio de la Montérégie les ordinateurs doivent supporter Windows 10;

CONSIDÉRANT QUE les deux ordinateurs principaux à la bibliothèque sont désuets et ne pourront plus supporter lesdites mises à jour;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de ces deux postes de travail était prévu au budget 2020;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser la responsable de la bibliothèque à procéder à une dépense approximative de 2 500\$ auprès de la compagnie 5Xpert inc. pour l'achat et l'installation de deux ordinateurs pour la bibliothèque incluant la configuration du système Windows et Office 365.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2020-02-064 Achat de panier à rebuts

Résolution #2020-02-064 : Achat de panier à rebuts

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au remplacement de panier à rebuts installés à différents endroits sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Equiparc* a soumis une soumission pour l'achat de huit paniers à rebuts en acier galvanisé recouvert de plastique recyclé et muni de couvercle anti-prédation avec fermeture automatique au montant de 7 299\$ plus les taxes applicables incluant la livraison;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de *Equiparc* pour l'achat de huit paniers à rebuts tel que décrit dessus au coût de 7 299\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-02-065

Élus

municipaux :

Autorisation

formation et

remboursement

des dépenses

Résolution #2020-02-065 : Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses

CONSIDÉRANT QUE certaines formations doivent être suivies par les élus municipaux afin de maintenir et accroître les connaissances envers les divers domaines municipaux;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 274-4 relatif à la rémunération et au remboursement de certaines dépenses, une résolution doit être adoptée afin d'autoriser les élus municipaux à participer à des formations et/ou congrès comportant un remboursement de dépenses;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'entériner le remboursement des frais de kilométrage de la Formation Plus de femmes en politique suivie par Madame Chantale Pelletier le 31 janvier dernier, duquel l'autorisation préalable n'avait pas été octroyée en raison du délai tardif de l'annonce de cette formation;

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse, à participer à la Formation-réseautage pour élu et employé municipaux de la Montérégie qui se tiendra à Centre des femmes de Longueuil le 19 février 2020.

Il est également résolu d'autoriser le remboursement des frais afférents, si applicables, selon les dispositions du règlement numéro 274-4.

ADOPTÉE

Varia

Varia

**Public: Période
de questions**

Public: Période de questions

Intervention de : Monsieur Bertrand Fredette.

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2020-02-066

Levée de

l'assemblée

Résolution #2020-02-066 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et :

De clore l'assemblée à 20h08.

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE